



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020 À 09H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ, Président - Didier GUEVEL, Vice-Président - Christiane AKNOUCHE, Vice-Présidente - Jean-Pierre LECHAPTOIS, Vice-Président - Jean-Robert POLLET, Vice-Président - Cathy CAUCHIE, Vice-Présidente - Tony FIDAN, Vice-Président - Roland PY, Vice-Président - Claude TIBI, Vice-Président - Jean-Charles BOCQUET, Vice-Président - Nicole BERGERAT, Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Pascale MARTY et Déborah TANGUY, Directrices Générales Adjointes

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Bureaux syndicaux :

Monsieur Benoit JIMENEZ, après avoir demandé l'avis des Vice-Présidents sur l'ergonomie et la disposition de la salle, acte que les Bureaux Syndicaux se tiendront au sein de la Maison du Combattant à GARGES-LÈS-GONESSE.

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 29 juin 2020

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda

Monsieur Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus, avec le dernier Comité de l'année fixé le lundi 23 novembre 2020, les Bureaux qui se tiendront approximativement tous les quinze jours les lundis ainsi que les différentes réunions.

2) Le SIAH Croult et Petit Rosne

Échanges sur le contenu de la mallette

Le Bureau n'émet pas de remarques sur le contenu de la mallette.

Monsieur Benoit JIMENEZ précise aux membres que l'administration est à disposition pour répondre sur le contenu en dehors même des Bureaux.

Vidéo formation : la GÉMAPI

Le Bureau regarde la vidéo <https://www.youtube.com/watch?v=IzrwF4XKUBk> et fait part de sa satisfaction quant à la projection de ce type d'informations à l'avenir.

3) Gestion politique

Tableau des nominations, délégations

Monsieur Benoit JIMENEZ, après avoir présenté l'ordre du tableau des élections avec la liste de chaque Vice-Président(e), opère un récapitulatif des délégations de compétences, avec :

- Monsieur Didier GUEVEL, Premier Vice-Président, compétence collecte et transport assainissement – bassin versant du Petit Rosne,
- Madame Marie Claude CALAS, Deuxième Vice-Présidente, Communication,
- Monsieur Maurice MAQUIN, Troisième Vice-Président, compétence GEMAPI - bassin versant du Petit Rosne,
- Madame Christiane AKNOUCHE, Quatrième Vice-Présidente, Hygiène et sécurité,
- Monsieur Jean-Pierre LECHAPTOIS, Cinquième Vice-Président, compétence GEMAPI - bassin versant du Croult,
- Monsieur Jean-Robert POLLET, Sixième Vice-Président, compétence collecte et transport assainissement – bassin versant du Croult,
- Madame Cathy CAUCHIE, Septième Vice-Présidente, Affaires juridiques et foncières,
- Monsieur Tony FIDAN, Huitième Vice-Président, SAGE et Urbanisme – bassin versant du Croult,
- Monsieur Roland PY, Neuvième Vice-Président, Station de dépollution des eaux usées,
- Monsieur Claude TIBI, Dixième Vice-Président, Finances,
- Monsieur Jean-Charles BOCQUET, Onzième Vice-Président, Agriculture et compétence Eaux pluviales non urbaines,
- Madame Nicole BERGERAT, Douzième Vice-Présidente, SAGE et Urbanisme – bassin versant du Petit Rosne.

Madame Nicole BERGERAT demande l'élaboration d'un tableau récapitulatif avec les coordonnées des Vice-Président(e)s, leurs délégations, leurs présences dans les commissions.

Monsieur Benoit JIMENEZ valide la proposition.

Commission d'Appel d'Offres (« CAO ») et jury, Commission d'Ouverture des Plis (« Commission DSP »), Commission Consultative des Services Publics Locaux (« CCSPL »), Commission de Contrôle Financier (« CCF »)

Monsieur Benoit JIMENEZ dresse la liste des membres des différentes commissions et déclare souhaiter une ouverture de ces commissions aux délégués qui ont manifesté un intérêt pour le SIAH.

Cintres et badges d'accès - Attestation à signer

Les membres du Bureau prennent possession des cintres et badges d'accès, remplissent et signent l'attestation.

Gestion des échanges par courriel

Les membres du Bureau n'émettent pas d'observations sur les modalités d'envoi des documents par courriel par l'administration.

Création de boîtes courriels

Le Bureau est favorable à la création de boîtes courriels individuelles sous extension siah-croult.org pour chaque Vice-Président(e) avec reroutage automatisé sur une boîte mail que chaque Vice-Président(e) aura défini.

Prise de photos pour documents de communication et signature du document valant consentement

Les membres du Bureau signent l'attestation au sein de laquelle ils donnent leur accord pour la prise et la gestion de photos.

Courrier de Monsieur GOLETTO et réponse du SIAH

Monsieur Éric CHANAL indique que le courrier de réponse signé par le Président met en évidence qu'aucun poste n'est attribué à une commune en particulier et que l'intérêt général du SIAH dépasse celui de chaque commune qui serait représentée par un Vice-Président(e).

Monsieur Jean-Charles BOCQUET remercie les services pour l'information transmise en Bureau.

Monsieur Didier GUEVEL explique qu'Alain GOLETTO aurait vivement souhaité une représentation de la commune en Bureau et aurait apprécié que la gestion de l'élection soit effectuée au scrutin de liste.

Monsieur Benoit JIMENEZ, après avoir rappelé que chaque délégué avait la possibilité de se porter candidat, opère un retour sur le mode de scrutin qui doit être nominatif et non par liste.

4) Comité Syndical

Ordre du jour : définition des rapporteur(e)s

Les rapporteurs des points du prochain comité syndical sont définis par les membres du Bureau.

Note explicative de synthèse : analyse et questions

Chaque point soumis au vote du prochain comité fait l'objet d'un exposé par les services avec, en particulier :

- Désignation des membres externes du jury dans le cadre du marché public de conception réalisation relatif à la canalisation de transfert (Opération n° 500A) :

Monsieur Éric CHANAL explique que l'objet du marché public est de créer une canalisation de transfert qui va récupérer les eaux traitées de la station de dépollution pour les transporter à un kilomètre afin de les rejeter dans une canalisation d'eaux pluviales. Cette démarche permet au SIAH de bénéficier de normes de rejet moins contraignantes qu'un rejet dans le cours d'eau au droit de la station de dépollution, directement dans le cours d'eau Morée. En effet, les process de traitement auraient été très coûteux, à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros supplémentaires par rapport au coût actuel des travaux, alors même que la construction de cette canalisation est estimée à 10 M€ HT. Des débats ont eu lieu y compris avec le Ministère de l'écologie afin de surseoir à ces travaux de canalisation compte tenu de l'état très dégradé de la masse d'eau qui est concernée par ce rejet, en vain.

- Désignation du représentant du SIAH au sein de la Commission Locale de l'Eau (« CLE ») du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien-Vieille-Mer :

Monsieur Éric CHANAL après avoir indiqué que depuis 2020 Monsieur Belaïde BEDDREDINE préside la Commission Locale de l'Eau par intérim, signale l'organisation de nouvelles élections dans les tous prochains mois. Le SAGE est actuellement dans une phase de mise en œuvre. Jusqu'à présent, le SIAH est la structure porteuse du SAGE mais il ne peut continuer à assurer ces missions car son périmètre n'inclut pas le périmètre total du SAGE. Une étude juridique et financière est en cours sous l'égide de la CLE afin de déterminer l'organisation administrative la plus pertinente pour le fonctionnement de la CLE pendant la phase de mise en œuvre.

- Marchés publics de travaux :

Madame Nicole BERGERAT demande des informations sur l'assiette retenue des subventions et Monsieur Éric CHANAL répond que d'une manière générale l'agence de l'eau ne subventionne que les travaux réalisés sous charte de qualité, qui induit la prédominance de la valeur technique sur le prix.

Monsieur Jean-Charles BOCQUET fait remonter la compétence des équipes de terrain du SIAH.

- Signature de la convention de financement avec GRAND PARIS AMÉNAGEMENT pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue de la Frégate sur le territoire de la commune de PUISEUX-EN-FRANCE (Convention n° 2020-05-22) :

Madame Nicole BERGERAT demande si GRAND PARIS AMENAGEMENT a accepté le principe de financer à hauteur de 80 000 € maximum. Madame Déborah TANGUY répond par l'affirmative.

- Partie relative au biométhane :

Monsieur Éric CHANAL indique que le projet d'extension de la station comprend trois volets concernant le biométhane. Le premier volet concerne le raccordement au réseau de gaz pour alimenter les bâtiments, le second concerne la possibilité pour la station de produire du biométhane qui sera réinjecté dans le réseau avec une recette estimée à 1 M € par an et enfin une étude de méthanation. Les eaux traitées génèrent en effet des boues qui, aujourd'hui, sont valorisées par co-compostage avec des déchets verts. Les digesteurs qui contiennent les boues suppriment une partie de l'eau et génèrent du biogaz qui, une fois épuré, sera réinjecté dans le réseau. Ce processus dit de méthanisation génère environ 60 % de méthane et 40% de CO₂. L'objet de l'étude de faisabilité de la mise en œuvre d'un process dit de méthanation, est de déterminer les conditions techniques, réglementaires et financières permettant de récupérer ces 40 % de CO₂ qui sont aujourd'hui perdus et de les transformer en biométhane, et donc potentiellement en recette dès lors que ce biométhane issu de la transformation du CO₂ sera ré-injectable également dans le réseau.

Diffusion des résumés à chaque rapporteur(e)

Chaque rapporteur reçoit un exemplaire du/des résumé(s) du/des point(s) qu'il aura à présenter.

5) Procédures juridiques

Définition des critères des marchés publics après exposé de l'objet du marché public, de la consistance et de la durée du besoin par les services

Monsieur Claude TIBI demande la production d'éléments de synthèse pour chaque marché dont les critères sont proposés à l'avis du Bureau. Les services prennent en compte la demande.

Marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation de diagnostic (amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques) (Marché n° 11-20-43)

Le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Marché public de location et d'enlèvement de bennes (Marché n° B21)

Le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Marché public pour la fourniture de services de communications électroniques pour la télégestion des équipements automatisés du SIAH (Marché n° 06-20-24)

Le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Marché public relatif à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'études géotechniques (Marché n° 11-20-44)

Le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Marché public relatif à la réalisation de sondages (Marché n° 11-20-42)

Le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue des Tournelles à FONTENAY-EN-PARISIS (FONT163)

Le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Marché public de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées Rue Philippe Auguste à GONESSE (GON142)

Le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales à GONESSE (GON106)

Le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Marché public relatif à la fourniture et l'acheminement en électricité des sites du SIAH (Marché n° 06-20-22)

Le Bureau définit les critères de pondération suivants : 40 % valeur technique, 60 % prix.

Marché public relatif à la mise en conformité de branchements d'assainissement lors d'opérations groupées (Marché n° 12-20-66)

Le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Marché public d'étude relative au Schéma Directeur d'Assainissement (Marché n° 12-20-67)

Le Bureau définit les critères de pondération suivants : 70 % valeur technique, 30 % prix.

Marché public d'impression et de distribution du Magazine « Idée Eau » et de divers documents de communication (Marché n° 02-20-13)

Le Bureau définit les critères de pondération suivants : lot impression du magazine Idée Eau et de divers documents de communication : 30 % valeur technique / 30% Conditions environnementales / 40% prix
Critères lot distribution du magazine Idée Eau : 60 % valeur technique / 40 % prix

Marché public de transport occasionnel de personnes pour le compte du SIAH (Marché n° 02-20-14)

Le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Marché public d'assurances du SIAH (Marché n° 07-20-21) – protection juridique et dommages aux biens

Le Bureau définit les critères de pondération suivants : 40 % valeur technique, 60 % prix.

Marché public relatif à la téléphonie fixe et mobile du SIAH (Marché n° 10-20-30)

Le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Marché public d'assistance et de maintenance informatique (Marché n° 10-20-31)

Le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Marché public relative à l'étude des paysages de l'eau du territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (Marché n° 14-20-07)

Le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Monsieur Benoit JIMENEZ demande quels sont les financeurs. Monsieur Éric CHANAL répond que le financement des actions du SAGE, à ce jour, hors subventions de l'Agence de l'Eau de Seine-Normandie, est effectué à due concurrence par le SIAH, le Département de la SEINE-SAINT-DENIS et le SIARE - Syndicat d'Assainissement d'ENGHIEN LES BAINS.

Demande de subvention

Étude de la méthanation sur la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE

Madame Nicole BERGERAT demande quel est le taux maximum que le SIAH peut attendre. Monsieur Éric CHANAL répond que GRDF s'est engagé à financer à hauteur de 15 000 €. La Région Île-de-France peut potentiellement subventionner à hauteur de 50 %. L'ADEME à ce jour n'a pas répondu aux sollicitations du SIAH.

Point sur les travaux en cours

Déborah TANGUY expose les différents chantiers en cours.

Tableau des contentieux

Pascale MARTY présente la liste des contentieux hors référés en cours, leurs enjeux notamment financiers et la probabilité de gain par le SIAH.

ASSAINISSEMENT EAUX USÉES

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) - VILLIERS-LE-BEL, réunion du 16 septembre 2020

Madame Déborah TANGUY indique que les travaux sont prévus en 2022 après désignation de l'aménageur en 2021. L'État a refusé le financement de l'assainissement car il s'agit de la compétence collecte détenue désormais par le SIAH. Le montant des travaux envisagé est de l'ordre de 4,5M € et de 9 M € entre 2023 et 2029. Monsieur Éric CHANAL explique que ces chiffres sont à mettre en perspective en termes de programmation dans une logique d'égalité de traitement des communes et pour lesquelles le SIAH a pris la compétence collecte.

Associations Syndicales Agréées (ASA) - GOUSSAINVILLE, réunion avec la commune du 10 septembre 2020

Monsieur Éric CHANAL, après avoir rappelé l'historique de la gestion de ces réseaux par la commune, explique que l'enjeu est d'assurer une gestion uniforme des réseaux de la commune, dans l'intérêt général. Un des principes fondateurs qu'a appliqué le SIAH en terme de transfert des réseaux est celui d'assurer une mission de service public de même niveau qu'avant transfert et ce, sans augmentation des tarifs et de la fiscalité.

Madame Christiane AKNOUCHE demande s'il y a une connaissance de l'état des réseaux. Monsieur Éric CHANAL répond par la négative, ce qui est également le cas ailleurs et dans beaucoup de communes. Une réunion va être organisée avec la commune et les ASA et les membres du Bureau seront informés de l'état d'avancement de ce dossier.

Monsieur Benoit JIMENEZ demande si les services de l'État seront saisis. Madame Pascale MARTY répond qu'effectivement ils seront partis prenante à la démarche car un éclairage juridique sera nécessaire.

Des discussions s'engagent sur le risque juridique et financier pour le SIAH ainsi que sur les montants de programmation, auxquelles participent Madame Christiane AKNOUCHE, Madame Nicole BERGERAT, Monsieur Didier GUEVEL, Monsieur Roland PY ainsi que Monsieur Benoit JIMENEZ.

Concernant l'exploitation des réseaux d'eaux usées, la décision est prise par le Bureau d'assurer, à compter de ce jour, une exploitation similaire entre secteur public et secteur ASA, compte tenu de la perception par le SIAH d'une redevance sur l'ensemble du territoire de la commune. En revanche, concernant l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales, le principe d'interventions uniquement sur des urgences sur le territoire ASA est maintenu, dans l'attente d'une définition d'une recette afférente et d'une décision des ASA sur la question de la mise à disposition des réseaux.

EAUX PLUVIALES (URBAINES)

Attributions de Compensation, réunion à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France du 07 septembre 2020

Monsieur Éric CHANAL explique que ce dossier intervient dans le cadre du transfert de la compétence eaux pluviales qui s'est opéré en 2019 pour 19 communes et en 2020 pour 3 communes. En application des choix politiques de Patrick RENAUD et Guy MESSAGER, le SIAH a travaillé à coûts constants pour les communes, c'est-à-dire compte tenu des montants très faibles à nuls des capacités financières pour du renouvellement de réseaux, en maintenant les tarifs de fonctionnement. L'approche proposée par les services de la CARPF conduirait à créer deux approches différentes. La première consisterait, en intégrant un coût d'investissement dans les charges transférées de 3 communes, à créer un déséquilibre dans le traitement des 22 communes ayant transféré leur compétence eaux pluviales. Également, en adoptant sur les communes du SIAH un ratio de coût de renouvellement des réseaux, quand bien même les services du SIAH ont participé dans un esprit de coopération à la réflexion technique sur les coûts moyens de gestion des réseaux, le risque c'est de vouloir imposer des taux de renouvellement au SIAH qui se doit de rester autonome dans sa gouvernance. Les taux de renouvellement qui seront retenus sur les communes du SIAH doivent être réfléchis au sein du SIAH, à l'échelle de l'ensemble des communes sur lesquelles le SIAH exerce la compétence, en étudiant également le rythme soutenable financièrement auquel le SIAH sera capable d'atteindre le taux de renouvellement visé. Éric CHANAL rappelle que néanmoins, ces choix sont urgents au vu de la dégradation des réseaux que les interventions d'exploitation mettent en évidence chaque jour.

Monsieur Jean-Charles BOCQUET qui fut présent à la réunion émet des réserves sur les conséquences pesant sur les communes à la suite des décisions qui seront prises et rejoint la position du SIAH.

Le bureau définit des Vice-Présidents pour représenter le SIAH à la prochaine réunion de travaux préparatoires à la CLECT.

STATION DE DÉPOLLUTION

Planning d'attribution du marché de conception-réalisation pour la canalisation de transfert

Déborah TANGUY indique qu'une nouvelle audition des candidats par le jury est prévue et qu'une fois que la Commission d'Appel d'Offres sera élue, l'attribution de ce marché avant la fin de l'année sera proposée.

Le Bureau prend acte de la démarche.

Visite du chantier d'extension de la station de dépollution

Le Bureau retient la date du 05 octobre 2020 pour une visite à l'attention des Vice-Président(e)s.

S'agissant de la visite en cours de montage à l'attention de M. le Maire de Dugny, ainsi que de la visite de terrain de réalisations du SIAH (restauration de rivières notamment), tel qu'évoqué en dernier comité, Monsieur Benoit JIMENEZ demande la rédaction d'un courrier avec invitation officielle aux participants potentiels.

Madame Christiane AKNOUCHE demande si des plaintes ont été déposées dans le cadre du chantier. Monsieur Éric CHANAL indique, qu'après des attaques sur les réseaux sociaux avant les élections municipales, des visites ont été organisées à l'attention de collectifs et qu'à ce jour il n'y a pas de plaintes à déplorer. Il explique qu'un site internet dédié a été créé « lastationdusiah.fr » pour comprendre les enjeux et suivre le chantier en temps réel.

Fin de la réunion de bureau à 12h30

Prochaine réunion de bureau lundi 05 octobre 2020 à 9h00